

Conseil d'Administration de la Chambre de Commerce DU DISTRICT DE MONTREAL

PRESIDENT

M. ISAIE PRÉFONTAINE, Bourgeois, 107 St-Jacques.

1er VICE-PRESIDENT

M. A. V. ROY, I. C. et industriel, 229, rue Notre-Dame-Est.

2me VICE-PRESIDENT

M. FRED. C. LARIVIÈRE, Marchand en gros, 911 St-Laurent.

TRESORIER

M. JOSEPH FORTIER, fab. papetier, 210 Notre-Dame-Ouest.

SECRETAIRE

M. FORTUNAT BOURBONNIÈRE, Avocat, 76 St-Gabriel.

CONSEILLERS

M. Berthiaume Hon., Trefflé, C. L., propriétaire de "La Presse".
M. Boivin W. U., marchand, 335 St-Laurent.
M. Brodeur Alph. N., marchand, 533 Ste-Catherine Est.
M. Chaput Armand, maison "Chaput Fils & Cie", 4, De Bresoles.
M. Daoust Emilien, librairie Beauchemin, 256, St-Paul.
M. Gonthier Geo., Comptable public, 17, Côte Place d'Armes.
M. Gravel Ludger, négociant, 26 Place Jacques-Cartier.
M. Hardy A. H., voyageur de commerce, 28, carré St-Louis.
M. Joubert S. D., maison "Lamontagne Liée", 338, Notre-Dame Ouest.
M. Labrecque J. O., marchand de charbon 141 Wolfe.

M. Lespérance A. P., gérant Banque d'Épargnes, 176, St-Jacques.
M. Marceau E. D., marchand de thés et cafés, 285, St-Paul.
M. Marchand J. T., marchand de bois, 1232, Ste-Catherine Est.
M. Martin C. E., marchand en gros, 336 St-Paul.
M. Mullarkey J. P., gér. Mont. Terminal Ry., Ch. 224, Coristine Bldg.
M. Perrault Ovide S., gér. Imperial Tobacco Co. of Canada, Ltd., 909, St-Antoine.
M. Prud'homme Alex., marchand de fer, 10, De Bresoles.
M. Tarte La Jos., co-propriétaire "La Patrie".
M. Tétrault Nap., manufacturier, 331 Demontigny Est.
M. Tourville Rod., négociant en bois, 107, St-Jacques.

Autres membres du Conseil ex-officio

ANCIENS PRESIDENTS

M. J. Grenier, ancien banquier, 97, St-Jacques.
M. D. Parizeau, March. de bois, 2395, Bl. St-Laurent.
M. H. Laporte, Epicier en gros, 562, St-Paul.
M. Jos. Contant, Pharmacien, 231, Notre-Dam Est.
Hon. Alph. Desjardins, Avocat, Ch., 26, Board of Trade Bldg.

M. L. E. Geoffrion, Epicier en gros, Maison Chaput & Fils.
M. D. Masson, ancien négociant, ch. 21, 107, rue Saint-Jacques.
M. H. A. A. Brault, ancien négociant, 3, Côte Place d'Armes.
M. C. H. Catelli, industriel, 25 et 27, William.

ANCIENS VICE-PRESIDENTS ET TRESORIER

M. Guillaume Boivin, ancien fabricant de chaussures, 284 Bl. St Laurent.
M. Alph. Racine, Marchand en gros, 340 St Paul.
M. L. J. A. Surveyer, marchand de quincailleries, 52, St-Laurent.

Hon. J. D. Rolland, Manufacturier de papier, 14 St Vincent.
M. Ubalde Garand, Courtier, 116 St Jacques.
M. J. B. A. Lanctôt, marchand de gants, 212, Bld St-Laurent.

PRESIDENT DE LA CHAMBRE SYNDICALE DE CONSTRUCTION

M. Trefflé Charpentier, Jr, Entrepreneur, 157 Papineau.

AUDITEURS

M. P. A. Gagnon, Ch. 801, New-York Life Bldg.

M. P. H. Dufresne, 97, St-Jacques.

COMMISSIONS PERMANENTES POUR 1909-10

Le Président fait partie ex-officio de toutes les Commissions.

ARBITRAGE. — TRIBUNAL D' — MM. les Officiers en charge, les anciens Présidents et Vice-Présidents.

AFFAIRES MUNICIPALES. — MM. C. H. Catelli, président; Trefflé Charpentier, H. Laporte, J. O. Labrecque, J. T. Marchand, J. P. Mullarkey, Damase Parizeau, S. D. Vallières.

AGRICULTURE ET COLONISATION. — MM. D. Parizeau, président; Hon. T. Berthiaume, G. Boivin, E. Blanchard, P. Arthur Côté, W. A. Huguenin Hon. J. D. Rolland, L. Jos. Tarte, Rod. Tourville.

BEURRE ET FROMAGE. — MM. Adélar Fortier, président; W. Champagne, Arm. Chaput, Chs Langlois, W. Lajeunesse, N. Lapointe, J. A. Vaillancourt.

BULLETIN. — MM. Jos. Contant, président; H. A. A. Brault, A. N. Brodeur E. Daoust, Hon. Alph. Desjardins, A. J. de Bray, S. D. Joubert, H. Godin, L. J. Loranger, O. S. Perrault, Ls Jos. Tarte, F. Bourbonnière.

COMPTABILITE. — MM. Alex. Desmarteau, président; Michel Benoit, Alf. Cinq-Mars, C. A. Gagnon, P. A. Gagnon, Geo. Gonthier, A. P. Frigon, Fred. C. Larivière.

CUIRS ET PEaux. — MM. Nap. Tétrault, président; Raoul Claude, F. B. Drouin, F. Galibert, L. E. Gauthier, S. D. Joubert, Ludger Gravel, Jean Lamoureux, J. R. A. Lanctôt.

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET INDUSTRIES MANUFACTURIÈRES. — MM. A. V. Roy, président; C. H. Catelli, E. Daoust, G. Deserres, Geo. Esplin, Jos. Fortier, S. D. Joubert, J. R. Laurendeau, J. T. Marchand, Oscar Mathieu, O. S. Perrault.

ÉPICERIES ET PRODUITS ALIMENTAIRES. — MM. Armand Chaput, président; J. Ethier, J. J. Duffy, Nap. Gendreau, Alb. Hudon, E. D. Marceau.

MEMBRES D'HONNEUR DE LA CHAMBRE

Lord Strathcona et Mount Royal

Sir Lomer Gouin

S. Beaudin, C. R.

Conseil de la Chambre Syndicale de la Construction

Président, M. Trefflé Charpentier, Jr, 157, Avenue Papineau; 1er Vice-Président, M. Pierre Leclerc, 1392, Saint-Laurent; 2ème Vice-Président, M. Octave Lemay, 147, Chérier; Trésorier, M. L. Z. Gauthier, 189, Saint-Jacques; Secrétaire, M. J. E. C. Daoust, 180, Saint-Jacques.

DIRECTEURS

MM. L. A. Carrière, 479, Avenue Laurier; Noé Leclair, 874, Sanguinet; Toussaint Bénard, 1280, des Érables; J. B. Gratton, 494, Sherbrooke Est; N. T. Gagnon, chambre 26, Board of Trade Bldg.; J. O. Martineau, 1094, St-Denis; L. Z. Mathieu 356, Workman.

AVIS DES REUNIONS

Les membres de la Chambre sont invités non seulement à l'assemblée générale qui a lieu le premier mercredi de chaque mois, mais aussi à toutes les autres assemblées du conseil tous les autres mercredis à 3.30 heures p. m.



LIGNE ALLAN

Compagnie de Vapeurs
DE LA
MALLE ROYALE

St. John et Halifax à Liverpool

De St. John et Halifax au Havre

De St. John D'Halifax
Tunisian..... Nov. 28
Victorian.....Déc. 4 Déc. 5
Grampian.....Déc. 12

1ère Cabine \$77.50 et \$87.50

2me " \$45.00 et \$47.50 et plus
selon le vapeur.

De St. John D'Halifax
Sardinian.....Déc. 17 Déc. 19
Pomeranian...Janv. 14 Janv. 16
Sardinian.....Fév. 4 Fév. 6

Cabines d'une seule classe \$45.00 et
\$50.00, selon le vapeur.

3me classe \$27.50 - Paris \$30.00.

ACCOMMODATION INSURPASSABLE

S'adresser à **L. J. RIVET, 13, Bld St-Laurent**
ou à **H. & A. ALLAN, 2, rue St-Pierre**
MONTREAL

Messrs PITT & SCOTT, 47, rue Cambon, Paris

MM. J. M. CURRIE & CIE, 36, rue d'Hauteville, Paris.



LIGNE DOMINION

NAVIRES

DE LA

Malle Royale

VOYAGES HEBDOMADAIRES

MONTREAL ET QUEBEC A LIVERPOOL EN HIVER NAVIRES RAPIDES POUR PASSAGERS Rapidité et confort

Accommodation supérieure pour passagers de première, seconde et troisième classe.
Accommodation aux voyageurs sur les ponts supérieurs.
Bonne ventilation, grandes chambres et promenades spacieuses.

Première classe depuis \$65.00 à \$70.00

SERVICE A PRIX MODERES

Une classe de cabine appelée (seconde classe). Voici la ligne à prendre lorsque l'on veut faire un voyage confortable et à bon marché.
Le meilleur du navire à LIVERPOOL, \$45.00; à LONDRES, \$47.50; à PARIS, \$62.50.

Pour toutes informations s'adresser aux agents locaux ou à la

DOMINION LINE

17, RUE SAINT-SACREMENT, MONTREAL

L. J. RIVET, 13, BOULEVARD ST-LAURENT

Tél. Bell Main 4097

WHEN GOING TO EUROPE

TAKE THE

“EMPRESSES”

“Empress of Britain”

— AND —

“Empress of Ireland”

or one of the other

C. P. R. Steamships

Rooms 3, 4 and 5, BOARD OF TRADE

W. G. ANNABLE, General Passenger Agent

L. J. RIVET, 13, Boulevard Saint-Laurent

Entrepot pour les fameuses Bibliothèques à sections "Macey"

Macey

FOURNITURES DE BUREAUX

Un grand choix



Pupitres, Bibliothèques,
Chaises de bureaux, Sofas,
Tables, Etc.

Tapis, Rideaux, Prélarts,
"Blinds", Etc.

Horloges et Cadres.

MEUBLES ET LITERIES

Nos marchandises
sont de haute qua-
lité.

Nos prix sont
uniformes et marqués
en chiffres lisibles.



RENAUD, KING & PATTERSON, Ltée

Coin Ste-Catherine
et Guy

BULLETIN DE LA CHAMBRE DE COMMERCE

DU DISTRICT DE MONTREAL

10e ANNÉE

Montréal, Janvier 1909

No 1

Directeur : FORTUNAT BOURBONNIÈRE

Le bureau est ouvert tous les jours, sauf le dimanche, de 9 heures à midi et de 1.30 à 5 heures p. m.

SOMMAIRE

	AGES
10. Avis important aux membres de la Chambre.....	2
20. Assemblée générale mensuelle : mise en nomination des officiers et candidats au Conseil de cette Chambre.....	4
30. Procès-verbaux de la Chambre.....	7
40. Les connaissements des compagnies de chemins de fer.....	13
50. Admission de nouveaux membres.....	21
60. Nos affaires municipales et les changements à désirer dans la charte de la Cité.....	24
70. Ça et là.....	24

AVIS IMPORTANTS AUX MEMBRES DE LA CHAMBRE

A) Assemblée générale annuelle

C'est mercredi, le 10 février prochain, qu'a lieu l'assemblée générale annuelle des membres de la Chambre à laquelle rapport sera fait de l'élection des vingt conseillers à être choisis par la votation qui doit avoir lieu cette année l'avant-veille de cette assemblée générale, lundi le 8 février prochain. Comme on l'a remarqué sans doute dans le bulletin d'octobre dernier, contenant le texte des règlements de la Chambre adoptés le 7 du même mois, ne peuvent voter que ceux qui auront payé leur contribution pour l'année courante 1909.

Le président réélu, M. Isaïe Préfontaine, fera à cette occasion le discours-programme de circonstance.

B) Les commissions permanentes de la Chambre et l'élection de leurs présidents respectifs

C'est mercredi, le 17 février, que le Conseil qui aura été déclaré élu le 10 procédera à nommer les membres des commissions permanentes de cette Chambre pour l'année 1909-1910, et ensuite jeudi, le 25 février (le 24 février, Mercredi des Cendres, étant fête légale), tous les membres des diverses

commissions permanentes seront invités à se réunir à 3 heures p. m. pour faire le choix de leurs présidents.

C) Nos trois prochains dîners causeries de notre deuxième série annuelle

Ils auront lieu le premier, non mercredi le 3 février, mais jeudi le 4 courant, au Club St-Denis, et ensuite jeudi le 1er avril et enfin le dernier, mercredi le 19 mai prochain.

D) Tableau photographique des membres de notre Chambre

MM. Laprès & Lavergne ont été vivement félicités de tous côtés pour l'habileté avec laquelle ils ont réussi à faire le magnifique tableau qui orne maintenant les murs de la salle des délibérations de notre Conseil au siège de la Chambre.

Les membres et amis de notre Chambre qui seraient désireux de se procurer un aussi joli souvenir, peuvent l'obtenir de ces Messieurs pour la modique somme de trois dollars.

E) Délégués de notre Chambre à envoyer à Sydney, Australie, pour le congrès du 14 septembre prochain

Ceux des membres de notre Chambre qui pourraient trouver le loisir ou seraient dans l'occasion de faire un voyage du côté de l'Australie, vers l'époque ci-dessus, date à laquelle aura lieu le VIIe Congrès des Chambres de Commerce de l'Empire Britannique, sont priés d'en donner avis au Secrétaire, afin de permettre à la Chambre de faire le choix des délégués qui seraient chargés de l'y représenter.

F) Des admissions de nouveaux membres

Tout nouveau membre à être admis depuis le 1er janvier de l'année 1909, doit payer une somme de dix dollars (\$10.00), comprenant \$5.00 de droit d'entrée et \$5.00 de contribution pour la balance de l'année finissant le 31 décembre 1909.

ASSEMBLEE GENERALE SPECIALE

**Mise en nomination des officiers et candidats au
Conseil de cette Chambre**

Séance du mercredi, 20 janvier 1909

Présidence de M. Isaïe Préfontaine, président.

Etaient présents : MM. A. V. Roy, 1er vice-président, Fred. C. Larivière, 2ème vice-président, Joseph Fortier, trésorier, G. Boivin, A. N. Brodeur, E. Blanchard, J. B. Berthiaume, Léopold Barry, C. H. Catelli, W. U. Boivin, A. J. de Bray, J. H. Archambault, Hon. Alph. Desjardins, Arm. Chaput, J. C. G. Contant, J. O. Déziel, A. H. Hardy, J. W. Harris, U. H. Dandurand, L. E. Jalbert, Léon Globensky, A. A. Labrecque, W. E. Lemire, Oct. Lemay, E. Lavergne, H. Laporte, J. B. A. Lanctôt, Albert Lasalles, E. D. Marceau, J. T. Marchand, Ant. Marchand, Alex. Machéras, Jos. Thibault, Ls Perron, L. J. A. Surveyer, Alex. Prud'homme, A. P. Simar, L. N. Veilleux, S. D. Vallières, V. A. Pilon, J. B. M. Dufresne, G. H. Cagnat, Adélar Amyot, et le Secrétaire.

Courrier. — Une lettre de la Chambre Syndicale de la Construction informant notre Chambre du résultat des élections récentes des officiers de cette section à la tête desquels M. Trefflé Charpentier est réélu président.

L'ordre du jour appelle ensuite comme premier article :

1o La présentation des candidats aux charges d'officiers et de conseillers de cette Chambre pour l'exercice de 1909.

2o La désignation des trois scrutateurs en conformité des exigences des règlements.

Avant de procéder à la mise en nomination des candidats au Conseil, le secrétaire donne lecture des articles des règlements de cette Chambre concernant les élections annuelles et les propositions suivantes sont remises entre les mains du président :

Election du président. — Il est proposé par MM. A. V. Roy, Fred. C. Larivière, C. H. Catelli, Hon. Alph. Desjardins, L. E. Geoffrion, D. Masson, Jos. Contant, Alph. Racine, O. S. Perrault, A. N. Brodeur, J. B. A. Lanctôt, L. J. A. Surveyer, secondés par MM. Ludger Gravel, G. Boivin, J. O. Labrecque, J. T. Marchand, C. E. Martin, Geo. Gonthier, A. H. Hardy, T. Charpentier, Dr T. A. Brisson, T. J. Drummond :

Que M. Isaïe Préfontaine soit réélu président de la Chambre de Commerce du district de Montréal pour l'année 1909.

Aucune proposition contraire n'étant présentée, le candidat est déclaré réélu président de la Chambre.

Election du 1er vice-président. — Il est proposé par MM. Alph. Racine, Geo. Gonthier, J. B. A. Lanctôt, Hon. Alph. Desjardins, T. J. Drummond, O. S. Perrault, secondés par MM. A. H. Hardy, Ludger Gravel, J. T. Marchand, E. D. Marceau, L. J. A. Surveyer, Dr T. A. Brisson, D. Masson et A. N. Brodeur :

Que M. A. V. Roy soit réélu 1er vice-président de la Chambre de Commerce du district de Montréal pour l'année 1909.

Aucune proposition contraire n'étant présentée, le candidat est déclaré réélu 1er vice-président de la Chambre.

Election du 2ème vice-président. — Il est proposé par M. L. E. Geoffrion, J. B. A. Lanctôt, D. Masson, Hon. Alph. Desjardins, Ludger Gravel, E. D. Marceau, A. N. Brodeur, secondés par MM. Geo. Gonthier, Alphonse Racine, T. J. Drummond, A. H. Hardy, J. T. Marchand, O. S. Perrault, Jos. Contant et L. J. A. Surveyer :

Que M. Fred. C. Larivière soit réélu 2ème vice-président de la Chambre de Commerce du district de Montréal pour l'année 1909.

Aucune proposition contraire n'étant présentée, le candidat est déclaré réélu 2ème vice-président de la Chambre.

Election du trésorier. — Il est proposé par MM. D.

Masson, J. B. A. Lanctôt, Ludger Gravel, J. T. Marchand, E. D. Marceau, O. S. Perrault, secondés par MM. Alph. Racine, T. J. Drummond, A. H. Hardy, L. J. A. Surveyer et Dr T. A. Brisson :

Que M. Jos. Fortier soit réélu trésorier de la Chambre de Commerce du district de Montréal pour l'année 1909.

Aucune proposition contraire n'étant présentée, le candidat est déclaré réélu trésorier de la Chambre.

Election du secrétaire. — Il est proposé par MM. Jos. Contant, Alph. Racine, J. B. A. Lanctôt, D. Masson, Hon. Alph. Desjardins, Ludger Gravel, O. S. Perrault, secondés par MM. Geo. Gonthier, T. J. Drummond, A. H. Hardy, E. D. Marceau, L. J. A. Surveyer et A. N. Brodeur :

Que M. Fortunat Bourbonnière soit réélu secrétaire de la Chambre de Commerce du district de Montréal pour l'année 1909.

Aucune proposition contraire n'étant présentée, le candidat est déclaré réélu secrétaire de la Chambre.

Election des anciens présidents, vice-présidents et trésoriers. — Il est proposé par MM. A. V. Roy, Fred. C. Larivière, A. N. Brodeur, O. S. Perrault, A. H. Hardy, secondés par MM. E. D. Marceau, Arm. Chaput et Dr T. A. Brisson :

Que Messieurs les anciens présidents, vice-présidents et trésoriers de cette Chambre, à savoir : MM. Jacques Grenier, D. Parizeau, H. Laporte, Jos. Contant, Hon. Alph. Desjardins, L. E. Geoffrion, D. Masson, H. A. A. Brault, C. H. Catelli, G. Boivin, Hon. J. D. Rolland, Alphonse Racine, Ubalde Garand, L. J. A. Surveyer et J. B. A. Lanctôt soient réélus, en groupe, membres du Conseil de cette Chambre pour l'année 1909.

Election du président de la Chambre Syndicale de la Construction. — Il est proposé par MM. L. J. A. Surveyer, Hon. Alph. Desjardins, Alex. Prud'homme, Arm. Chaput, secondés par MM. A. N. Brodeur, Dr T. A. Brisson, A. H. Hardy et W. U. Boivin :

Que M. le président de la Chambre Syndicale de la Construction, M. Trefflé Charpentier, soit réélu membre du Conseil de la Chambre de Commerce pour l'année 1909.

Candidats au Conseil. — Les candidatures suivantes au Conseil de la Chambre sont ensuite remises entre les mains du président :

1. Barsalou Hector, manufacturier, présenté par MM. C. H. Catelli, L. J. A. Surveyer, E. Daoust, E. D. Marceau ; (Ce dernier a ensuite décliné l'honneur et signifié son regret de ne pouvoir l'accepter du moins pour cette année).

2. Beaudry Narcisse, bijoutier, présenté par MM. J. T. Marchand, Jos. Fortier, S. D. Vallières, Dr T. A. Brisson ;

3. Berthiaume Hon. Trefflé, propriétaire de " La Presse ", présenté par MM. Jos. Fortier, L. J. A. Surveyer, Fred. C. Larivière, E. D. Marceau ;

4. Boivin W. U., marchand de nouveautés, présenté par MM. G. Boivin, A. H. Hardy, J. B. A. Lanctôt et Dr T. A. Brisson ;

5. Brodeur Alph., de la Cie Cuddy Brodeur, présenté par MM. H. Laporte, C. H. Catelli, G. Boivin, Jos. Fortier ;

6. Chaput Armand, de la maison Chaput, Fils & Cie, présenté par MM. Fred. C. Larivière, L. J. A. Surveyer, E. D. Marceau, Joseph Fortier ;

7. Daoust Emilien, de la Librairie Beauchemin, présenté par MM. D. Masson, Joseph Fortier, C. H. Catelli, J. B. A. Lanctôt ;

8. Dandurand U. H., courtier d'immeubles, présenté par MM. A. Prud'homme, A. H. Hardy, J. B. A. Lanctôt, E. D. Marceau ;

9. Déziel J. O., épicier, présenté par MM. Armand Chaput, E. D. Marceau, A. Prud'homme, L. N. Veilleux ;

10. Gauthier L. Z., architecte, MM. T. Charpentier, Oct. Lemay, J. E. C. Daoust, J. Benj. Dagenais ;

11. Gonthier Georges, comptable public, présenté par M. H. Laporte, Joseph, Alph. Racine, T. Charpentier ;

12. Gravel Ludger, négociant, présenté par MM. A. H. Hardy, W. U. Boivin, Jos. Thibault, J. B. A. Lanctôt ;
13. Hardy A. H., de la maison Greenshields Ltée, présenté par MM. Arm. Chaput, G. Boivin, Dr T. A. Brisson, J. B. A. Lanctôt ;
14. Harris J. W., manufacturier, présenté par MM. A. Prud'homme, A. N. Brodeur, Arm. Chaput, A. H. Hardy ;
15. Huguenin Dr W. A., industriel, présenté par MM. J. T. Marchand, L. J. A. Surveyer, Dr T. A. Brisson, D. Masson ; (Ce dernier a ensuite décliné l'honneur et signifié son regret de ne pouvoir l'accepter du moins pour cette année).
16. Joubert S. D., de la maison Lamontagne Ltée, présenté par MM. Jos. Fortier, Oct. Lemay, G. Boivin, L. E. Jalbert ; (Ce dernier a aussi déclaré devoir résigner comme candidat à la charge de conseiller, faute de pouvoir espérer être aussi assidu aux séances du Conseil qu'il le souhaiterait nécessaire aux intérêts de la Chambre).
17. Labrecque A. A., de la Cie d'Ass. " Montréal Canada ", présenté par MM. D. Masson, Fred. C. Larivière, Jos. Fortier, S. D. Vallières ;
18. Labrecque J. O., marchand de charbon, présenté par MM. J. T. Marchand, A. H. Hardy, Arm. Chaput, A. N. Brodeur ;
19. Leduc Paul, de la maison Dr J. Leduc & Cie, présenté par MM. Léopold Barry, J. T. Marchand, Jos. Fortier, J. B. A. Lanctôt ;
20. Lespérance A. P., gérant de la Banque d'Épargne, présenté par MM. J. L. Roy, E. Blanchard, A. H. Hardy, W. U. Boivin ;
21. Marceau E. D., marchand de thés et cafés, présenté par MM. Arm. Chaput, J. T. Marchand, J. B. A. Lanctôt, W. U. Boivin ;
22. Marchand J. T., marchand de bois, présenté par MM. S. D. Vallières, Jos. Thibault, A. N. Brodeur, Arm. Chaput ;
23. Martin C. E., de la maison P. P. Martin, présenté par MM. U. H. Dandurand, J. B. A. Lanctôt, J. T. Marchand, L. N. Veilleux ;
24. Mullarkey J. P., ingénieur civil, présenté par MM. C. H. Catelli, A. N. Brodeur, J. B. A. Lanctôt, Jos. Fortier ;
25. Perrault O. S., secrétaire de " l'Imperial Tobacco Co. ", présenté par MM. A. N. Brodeur, J. B. A. Lanctôt, C. H. Catelli, A. H. Hardy ;
26. Prud'homme Alex., marchand de fer, présenté par MM. E. Blanchard, J. L. Roy, W. U. Boivin, Arm. Chaput ;
27. Saucier J. H. Paul, agent manufacturier, présenté par MM. Fred. C. Larivière, E. D. Marceau, A. H. Hardy, Ludger Gravel ;
28. Simar A. P., de la Cie d'Ass. Mut. contre le feu, présenté par MM. S. D. Vallières, W. U. Boivin, Jos. Thibault, J. W. Harris ;
29. Tarte Ls Joseph, propriétaire de " La Patrie ", présenté par MM. J. T. Marchand, Jos. Thibault, J. B. A. Lanctôt, W. U. Boivin ;
30. Tétrault Nap., gérant de la " Tétrault Shoe Co. ", présenté par MM. A. V. Roy, Jos. Fortier, Fred. C. Larivière, C. H. Catelli ;
31. Thibault Joseph, maître-plombier, présenté par MM. J. T. Marchand, S. D. Vallières, W. U. Boivin, A. H. Hardy ;
32. Tourville Rod., négociant en bois, présenté par MM. W. U. Boivin, Dr T. A. Brisson, J. T. Marchand, Arm. Chaput ;
33. Vaillancourt J. A., marchand en gros, présenté par MM. H. Laporte, Jos. Fortier, S. D. Vallières, T. Charpentier ;
34. Vallières S. D., bourgeois, présenté par MM. Jos. Fortier, J. T. Marchand, W. U. Boivin, A. H. Hardy.

Ces propositions étant présentées, le président rappelle aux membres que la votation aura lieu lundi, le 8 février alors prochain, l'avant-veille de l'assemblée générale annuelle, et que chacun des candidats mis en nomination recevra un avis officiel de la proposition de son nom et qu'au cas où quelques-uns d'entre eux croiraient devoir décliner l'honneur, ils auraient à faire parvenir au bureau de la Chambre une déclaration par écrit de leur intention de ne pas accepter cette candidature.

Scrutateurs.—MM. L. E. Jalbert, Emile Rolland, gérant de la Cie d'Imprimerie Moderne, et T. Lafleur, de la maison Wilson & Lafleur, éditeurs de

livres de droit, sont nommés scrutateurs pour procéder au dépouillement du scrutin, mardi, le 9 février prochain, sur proposition de MM. J. B. A. Lanctôt, J. O. Déziel, A. H. Hardy, J. W. Harris.

Remerciements des officiers réélus. — M. Isaïe Préfontaine remercie les membres de la Chambre pour l'honneur qu'ils lui décernent en le priant d'accepter ainsi un second terme au poste de président de cette Chambre. Ils peuvent compter qu'il continuera à n'épargner aucun soin pour le plus grand avantage de la Chambre.

MM. les vice-présidents, le trésorier et le secrétaire remercient également de même que M. G. Boivin, au nom des anciens présidents, vice-présidents et trésorier réélus.

Condoléances. — Sur motion de M. C. H. Catelli, des résolutions de condoléances sont votées à l'unanimité aux familles des membres suivants de notre Chambre récemment décédés, à savoir : MM. Arthur Robitaille, négociant en gros, Cyriac Filiatrault, marchand de nouveautés, et Alphonse Martin, journaliste de *La Patrie*.

Ajournement au mercredi, 10 février, date de l'assemblée générale annuelle à laquelle sera présenté le rapport des scrutateurs quant au choix des vingt conseillers à être élus parmi les candidats ci-dessus énumérés.

PROCES-VERBAUX DE LA CHAMBRE

ASSEMBLEE GENERALE MENSUELLE

Séance du Conseil, le mercredi, 2 décembre 1908

Présidence de M. A. V. Roy, 1er vice-président.

Étaient présents : MM. Fred. C. Larivière, 2me vice-président, Joseph Fortier, trésorier, Hon. N. Pérodeau, C. L., G. Boivin, W. U. Boivin, A. N. Brodeur, A. J. de Bray, C. H. Catelli, Arm. Chaput, J. C. G. Contant, O. P. Demontigny, J. T. Armand, J. V. Desaulniers, Geo. Gonthier, A. Ghysens, L. E. Jalbert, A. H. Hardy, W. Huguenin, A. P. Frigon, Arm. Lalonde, Oct. Lemay, D.

Masson, Alex. Machéras, C. E. Martin, Ant. Marchand, E. D. Marceau, F. A. Mathieu, Z. Arcand, Donat Brodeur, C. E. Gravel, D. Parizeau, Alex. Prud'homme, L. Rolland, Nap. Rochon, C. E. Gravel, F. Bourdil, le Secrétaire et autres.

Le procès-verbal de la dernière assemblée générale du 4 novembre dernier est lu et adopté.

Courrier. — Des accusés de réception de Sir Wilfrid Laurier, Premier Ministre du Canada, concernant le rapport transmis par notre Chambre relatif à la nécessité d'une loi de faillite uniforme pour le Canada et la publication en français du journal des brevets d'inventions.

Un autre accusé de réception du Député-Ministre de l'Agriculture concernant le même rapport sur la publication en français du *Patent Record*.

Un accusé de réception de l'Hon. L. O. David, Greffier de la cité, relatif au rapport du comité des "Affaires municipales" de notre Chambre : "re" enfouissement des fils électriques et agrandissement du marché Bonsecours, rapport soumis au Conseil municipal et renvoyé aux commissions des conduits et des marchés.

Une lettre du Département du Secrétaire d'Etat annonçant l'envoi de toute une série de rapports consulaires et commerciaux de différents pays.

Un avis de la Commission des chemins de fer du Canada accompagnant l'envoi de copies en français du deuxième rapport annuel de cette Commission.

Un mémoire de M. l'abbé Beauchamp, curé de Bruno de Guignes, région du Témiscamingue, sur la nécessité qu'il y aurait d'obtenir de qui de droit un prolongement de ligne de chemin de fer entre le Nomingue et le Témiscamingue, dans l'intérêt commun du commerce de Montréal et de la province et du Témiscamingue québécois. Référé au comité des "Transports".

Une invitation de l'Association Saint-Jean-Baptiste de Montréal priant le Président de notre Chambre d'accepter la charge de membre du comité général d'organisation des fêtes à célébrer le 24 juin prochain à l'occasion du 75ème anniversaire de la fondation de cette société. L'invitation est acceptée.

Une circulaire des membres de la Ligue anti-tuberculeuse sollicitant l'aide de souscriptions pour aider au mouvement de ses promoteurs. Référée au comité des " Finances ".

Les ports maritimes de Liverpool et d'Anvers. — M. A. J. de Bray, le Directeur de l'École des Hautes Etudes Commerciales de Montréal, invité à prendre la parole sur le sujet de l'ouvrage très important qu'il vient de publier avec les éloges les plus flatteurs de la presse européenne, a exposé la partie théorique et pratique de cette matière en l'accompagnant de projections lumineuses.

Après les remerciements formulés au nom des auditeurs par M. A. V. Roy, il est décidé sur motion de M. D. Parizeau, que les remarques de M. le Directeur de l'École des Hautes Etudes Commerciales de Montréal soient publiées autant que possible *in extenso* dans le bulletin de la Chambre.

(Ce désir de la Chambre a été réalisé dans le Bulletin spécial de fin d'année que la Chambre a publié en décembre dernier.)

Admission de nouveaux membres. — Ont été admises les personnes dont les noms sont fournis à une autre page du présent bulletin.

Ajournement.

Séance du conseil, le mercredi, 9 décembre 1908

Présidence de M. A. V. Roy, 1er vice-président.

Étaient présents : MM. Fred. C. Larivière, Jos. Fortier, trésorier, G. Boivin, C. H. Catelli, Hon. Alph. Desjardins, A. N. Brodeur, A. H. Hardy, Ls Jos. Tarte et le Secrétaire.

Étaient aussi présents : MM. A. J. de Bray et E. Lavergne.

Le procès-verbal de la séance du Conseil du 25 novembre dernier est lu et adopté.

Courrier. — Une invitation par l'Association des voyageurs de commerce de la Puissance au Président de la Chambre le priant d'assister à son banquet annuel qui devait avoir lieu au Windsor, le 21 décembre dernier. Cette invitation est acceptée.

Un projet de requête à être présentée par les propriétaires de yachts ou bateaux de plaisance aux Commissaires du port de Montréal, les priant de construire aussitôt que possible un bassin de mouillage spécialement affecté à l'usage de ces bateaux ; ce projet ayant été transmis par M. Rosaire Prieur avec le désir de la voir appuyée par les membres de cette Chambre. Référée au comité des " Transports ".

Une lettre de la Chambre de Commerce de Beauharnois demandant de lui adresser le bulletin mensuel de notre Chambre et de la tenir au courant de tous détails sur la question de la fédération des Chambres de Commerce de la Province. Le Conseil fait droit à cette demande.

Une lettre de la Chambre de Commerce française de Montréal qui déclare avoir pris les moyens d'attirer l'attention de ses correspondants sur la nécessité de bien adresser leurs missives, de manière à prévenir toute confusion de courrier entre la Chambre de Commerce du District de Montréal, ayant son bureau au No 76 rue Saint-Gabriel, et la Chambre de Commerce française de Montréal ayant son siège d'affaires dans l'édifice du Montreal Board of Trade.

Une lettre de la Chambre de Commerce de Ville-Marie fournissant à la demande de notre comité des " Transports " des renseignements additionnels à ceux transmis antérieurement sur le prolongement de la ligne de chemin de fer de Témiscamingue à Ville-Marie. Référée au comité des " Transports ".

Une demande de souscription pour annonces par le " Canadian Newspaper Directory ", référée au comité des " Finances ".

Une demande des dames de l'Association Aberdeen pour l'aide de la Chambre pour l'obtention d'un local pour la bibliothèque de leur œuvre. Référée au comité des " Finances ".

La surtaxe allemande de 33½ p. c. et la réduction des droits à souhaiter sur certains articles de provenance allemande — Lecture est donnée du rapport des présidents de comités sur cette question, lequel

JEAN HUDON

87, Rue St-Charles-Borromée
Coin Lagachetière



MARCHAND-TAILLEUR
ET IMPORTATEUR

Maintenant est le temps
de faire votre choix pour vos
Paletots d'hiver.

Notre assortiment est com-
plet. Le choix est considé-
rable et les modèles des plus
beaux.

Venez visiter notre éta-
blissement.

JEAN HUDON, MARCHAND-TAILLEUR

87, Rue St-Charles-Borromée.

Laporte, Martin & Cie, Limitée

IMPORTATEURS GENERAUX

D'EPICERIES, VINS ET LIQUEURS

568, RUE SAINT-PAUL, MONTREAL

DISTRIBUTEURS GENERAUX POUR

Ph. Richard & Cie	Cognac	Biscuits
Mitchell Bros.	Glasgow	Whisky K... ..
Mitchell & Co., Ltd.	Belfast	Whisky Irlandais
J. P. Wiser & Sons.	Prescott	Whisky Canadien
Pollen & Zoon	Amsterdam	Gen et Liqueurs
G. Pius & Co.	Londres	Old Tom etc
Blandy Bros.	Madère	Vins Méridie
Real Campañia Vinicola	Portugal	Vins de Port
Motta & Vaz	Portugal	Vins de Port
Diez Hermanos	Jerez de la Frontera	Vins Sherry
Garret & Cie	Bordeaux	Vins Malaga
Fenech Artell & Co.	Tarragona	Vins de messe
Vigneau & Cambours	Bordeaux	Sauvignon et Vins Châces
Morin Père & Fils	Beaune	Vins Bourgogne
Frederic Kroté	Coblentz	Vins du Rhin
A. Sarrazin & Javilliers	Dijon	Vins Tonquin Boches
Kunkulman & Co.	Reims	Champagne Piper
Union Champenoise	Reims	Heidsieck
El. Ferenc Ricardo	Turin	Champagne Carillon
Cazalis & Pratt	Marseille	et Duc d'Orléans
P. Garnier	Engbien les Bains	Vermouth Italien
Fred. Miller Brewing Co.	Milwaukee	Vermouth F.
Dunkes & Co.	Londres	Liquores Extractions
Source La Sanitas	Vichy	High Life Lager
Source La Regente	Vichy	et Kestrel & Matt
Société Nouvelle de la Bisquetfort	Rouquetfort	River Glass, Alex
Blanc & Fils	Valence sur Rhone	Porter Guinness S...
H. E. Bouille & Cie	Marseille	Eau de Vichy
Félix Tourasse	Marseille	Eau de Vichy
Société Anonyme le SOLEIL	Evomige
F. Lecourt	Paris	Pates alimentaires
Duffy & Co.	Rochester	Huile d'Olive
		Savons Castille
		(La Mèche, La Veste)
		Conserves de Légumes
		Champignons
		Jus de Pommes
		et Jus de cerises

INTERCOLONIAL RAILWAY

GARE BONAVENTURE UNION

HORAIRE

7.30 A.M. Saint-Hyacinthe, Drummondville, Lévis, Québec, Rivière du Loup.

Express Maritime

MIDI Saint-Hyacinthe, Drummondville, Lévis, Québec, Rivière du Loup, Campbellton, Moncton, St. John, Halifax et Sydney. Connection directe pour l'Île Terreneuve.

Samedi excepté.

Le Samedi, ce train va jusqu'à Sainte-Flavie

4.00 P. M. Saint-Hyacinthe, Drummondville, Saint-Léonard et Nicolet.

Le Samedi seulement

MIDI Saint-Hyacinthe, Drummondville, Lévis, Québec, Rivière du Loup et Ste-Flavie.

BUREAU DES BILLETS

130, RUE SAINT-JACQUES

Coin St-François-Xavier

Tél. Bell Main 615.

Tél. des March. 202

H. A. PRICE,

Asst. Agt. Gén. des Passagers.

GEO. STRUBBE,

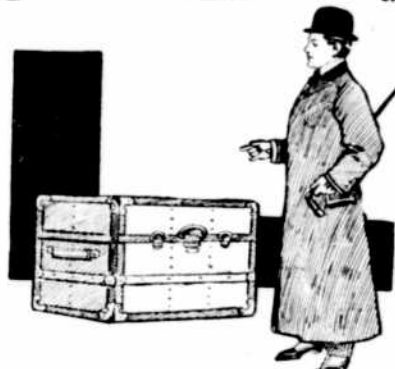
Agent des passagers et des billets de la ville

AU BALMORAL



Harnais, Selles,

Valises, Sacs de Voyages, Etc., Etc.



Nos voyageurs parcourent tout le Canada.

VENEZ VOIR NOTRE SALLE D'ÉCHANTILLONS

Lamontagne Limitée.

BLOC BALMORAL

RUE NOTRE DAME OUEST, MONTREAL Can

JOSEPH FORTIER Fabricant-Papetier

PAPETERIE MERCANTILE

Livres de Comptabilité, formules, en fonds et sur commande. Fourniture pour chancellerie.

ATELIER DE TYPOGRAPHIE

REGLURE ET RELIURE

GAUFRAGE, RELIEF ET CAMEE

Encoignure Notre-Dame et St-Pierre

MONTREAL

Tél. Bell Main 444

Tél. Bell Main 445

Ubalde Garand

Talorède D. Terroux

GARAND, TERROUX & CIE

Banquiers et Courtiers

116, RUE SAINT-JACQUES, MONTREAL

En face du Bureau de Poste

Effets de commerce achetés. Traités émises sur toutes les parties de l'Europe et de l'Amérique. Traités des pays étrangers encaissés aux taux les plus bas. Echantent les valeurs et les monnaies étrangères.

Avocats

Résidence : 153, rue Notre-Dame, Viauville

W. A. BAKER

... AVOCAT ...

54, rue Notre-Dame Est, MONTREAL
(Autrefois de Monk & Baker) Tél. Main 4331F. de S. A. Bastien, C. R. Phil. Cousineau, LL. D.
J. G. H. Bergeron, B.C.L. A. Jasmin, LL. L.**Bastien, Bergeron, Cousineau & Jasmin**
AVOCATS, FISCALIS, Etc.**76, RUE SAINT-JACQUES, MONTREAL**
Téléphone Bell Main 2288.S. Beaudin, C. R. L. J. Loranger, LL. D.
Paul St-Germain, LL. L. L. Guérin, LL. B.**Beaudin, Loranger, St-Germain & Guerin**
AVOCATSBureau : 54, rue Notre-Dame-Est, Montréal
Tél. Bell Main 6154-6156

TEL. BELL MAIN 145

FORTUNAT BOURBONNIERE

AVOCAT, Commissaire C. S.

76, rue Saint-Gabriel

Résidence : 684, rue Notre-Dame-Est, près Visitation
Tél. Bell Main 224. MONTREAL

Donat Brodeur, C. R. Hector Garand, LL. B.

BRODEUR & GARAND

AVOCATS

80, rue Saint-Gabriel, Montréal

Tél. Bell Main 2223.

Hon. A. Dandurand, C. R. F. W. Hibbard, C. R.
La Boyer, B. A., B. C. L. Ls Gosselin, B. A., B. C. L.
Tél. Main 2935 Tél. Main 1463**Dandurand, Hibbard, Boyer & Gosselin**

AVOCATS

Edifice Liverpool and London & Globe Insurance
112 rue St-Jacques, MONTREAL, Canada.

TEL. BELL MAIN 6877

A. GOBEIL

AVOCAT

RUE SAINT-JACQUES, MONTRÉAL
73, Edifice de la Banque d'OttawaAffaires administratives et parlementaires,
Québec et Ottawa.**Gouin, Lemieux, Murphy & Berard**

AVOCATS

Edifice New York Life, Montréal

Hon. L. Gouin, C. R. Hon. R. Lemieux, C. R.
D. R. Murphy, C. R. L. P. Bérard, C. R.
Antonio Perrault, LL. L. J. H. Dillon, B. C. L.

Tél. Bell Main 2279.

A. PAPINEAU MATHIEU

De la Société Légale Mullin & Mathieu

... AVOCATS ...

407 et 408, Bâtisse de la Banque d'Épargne
180, RUE ST-JACQUES, MONTREAL

Tél. Bell Main 4458

J. H. RAINVILLE

AVOCAT

97, rue Saint-Jacques, MONTREAL

Ingénieurs-civils

Bell Tel. Main 3814

DE GASPÉ BEAUBIEN

B. Sc. MCGILL

M. Ass. C. S. C. E. — M. Ass. A. I. E. E.

INGENIEUR - ELECTRICIEN

72-73 Liverpool & London & Globe.

PLACE D'ARMES, MONTREAL

Tél. Bell Main 2714

DALBÉ VIAU

ARCHITECTE ET

EVALUATEUR

Diplômé de l'Association des Architectes

de la province de Québec

BUREAU : 76, RUE SAINT-GABRIEL

Edifice de la Chambre de Commerce

du District de Montreal

Bureau : 375, RUE SAINT-JOSEPH

LACHINE

Tél. Bell 181.

Notaires et Architectes

Tél. Bell 1859.

LEANDRE BELANGER

Notaire, Comptable et Commissaire

80, RUE ST-JACQUES
MONTREAL

Tél. Bell Main 5744.

Résidence : Est 3878

MAURICE LORANGER, LL. L.

Notaire et Commissaire

56, rue Saint-Jacques, MONTREAL

Prets d'argent Administration de succession

W. J. Proulx Tél. Bell Main 2959. J. E. Bouvier

PROULX & BOUVIER

NOTAIRES

97, rue Saint-Jacques, MontréalBureau du soir : 1226, Boulevard Saint-Laurent
Tél. Bell Est 1760

Bureau du soir : 367, RUE MAISONNEUVE

TEL. BELL EST 5402

A. RIVEST

NOTAIRE

Bâtisse de "LA PRESSE", Chambre 13, MONTREAL

TEL. BELL MAIN 1970

Argent à prêter sur hypothèque.

Tél. Bell Main 1473

Résidence : STE-THÉRÈSE

LUCIEN CIRoux

NOTAIRE

Argent à prêter, régime de successions

71a, rue Saint-Jacques, Montréal

Tél. Bell Est 1703.

Tél. March. 297

L. R. MONTBRIANT, A. A. P. Q.

— ARCHITECTE —

MESUREUR et EVALUATEUR

280, rue St-André, Montréal

L. Z. GAUTHIER, 501, rue Sherbrooke-Est

J. E. C. DAoust, 881, Ave du Parc, Annex

GAUTHIER & DAoust

Architectes et Evaluateurs

180, rue St-Jacques, Montréal

Edifice Banque d'Épargne

3me plancher, chambres Nos 7 et 8

Tél. Bell Main 2287

Tél. Bell Main 874.

A. & E. LOIGNONINGENIEURS
CIVILS**17, Cote de la PLACE D'ARMES**
MONTREAL

Tél. Bell Main 3576.

rapport est adopté à l'unanimité sur motion de M. C. H. Catelli.

Les rapports des séances tenues par le comité des " Finances " sur divers détails de dépenses et de régie interne sont communiqués et approuvés.

Proposition de nouveaux membres. — Les personnes suivantes sont présentées comme candidats à cette Chambre, savoir : MM J. O. Brunet, entrepreneur briquetier, présenté par M. A. Marchand ; Louis Coderre, avocat, présenté par M. A. V. Roy ; J. Alphonse Ouimet, importateur, présenté par M. J. T. Armand ; George Hamilton et Auguste Singer, marchands de la maison " Hamilton ", présentés par M. Guillaume Boivin.

Ces candidatures subiront l'affichage réglementaire jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Sur motion de M. C. H. Catelli, les séances du Conseil sont ajournées au second mercredi, treize janvier de l'année prochaine. Et le Conseil décide en même temps qu'une assemblée générale spéciale soit convoquée pour le dernier mercredi de décembre (le 30) de l'année courante pour procéder à l'admission des nouveaux membres et prendre connaissance des communications qui pourraient avoir été reçues dans l'intervalle.

Ajournement.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE SPÉCIALE

Séance du mercredi, 30 décembre 1908

Présidence de M. A. V. Roy, 1er vice-président.

Étaient présents : MM. Jos. Fortier, trésorier, G. Boivin, C. H. Catelli, Arm. Chaput, A. J. de Bray, Geo. Gonthier, Ludger Gravel, A. Ghysens, A. H. Hardy, D. Masson, E. D. Marceau, J. T. Marchand, E. Lavergne, Alex. Prud'homme, L. J. A. Surveyer, Ls Jos. Tarte et le Secrétaire.

Dépouillement du courrier. — Un cablegramme envoyé de Paris par M. Isaïe Préfontaine, président de notre Chambre, transmettant ses souhaits du nouvel an aux Officiers, Conseillers et membres de

notre Chambre. M. A. V. Roy profite de l'occasion pour annoncer que le Président est actuellement sur mer, en route pour notre pays. Cette nouvelle est reçue avec une vive satisfaction.

Des accusés de réception du Greffier du Conseil Privé du Canada, (M. Rodolphe Boudreau), et du Député-Ministre du Département canadien du commerce, (M. F. C. O'Hara), quant au rapport transmis récemment par notre Chambre concernant la surtaxe allemande.

Suggestions demandées par le Département canadien du commerce. — Une circulaire de ce Département invitant la Chambre à formuler ses vues sur les moyens à prendre pour développer le commerce extérieur du pays, perfectionner les modes actuels de compilation des statistiques commerciales et toutes autres matières de nature à promouvoir l'intérêt du commerce. Référée au comité de " Législation.

Cartes des différentes provinces de la Confédération. — Une lettre de Sir Lomer Gouin agréant le désir de notre Chambre quant à l'obtention de grandes cartes géographiques faisant ressortir les ressources de notre territoire et une série de lettres analogues de nos gouvernements locaux aux autorités desquels notre Chambre est heureuse de se déclarer très obligée pour ces envois.

Invitations. — Une invitation de la Chambre de Commerce de Buffalo priant notre Chambre de lui désigner quelque personne versée dans les rouages de notre système canadien des banques qui pourrait aller l'entretenir sur ce sujet le 18 janvier courant, date à laquelle une autre conférence sur le système des banques des États-Unis y sera faite par M. le député Fowler. Cette question est laissée aux soins du Président de la Chambre.

Relations commerciales avec les États-Unis. — Une lettre de l'Association des Marchands de Gros de Détroit priant notre Chambre de concourir avec elle à l'obtention de relations commerciales plus étroites de notre pays avec la république voisine, et soumettant des projets de résolutions à cet effet,

adoptées à la suite d'un exposé fait devant elle par l'Hon. M. Sutherland, orateur de la Chambre des Communes du Canada. Référée au comité de " Législation ".

Documents reçus. — a) Le rapport du premier congrès des Chambres de Commerce françaises tenu à Bordeaux en 1907, fourni par la gracieuseté de M. C. A. Chouillou, président de la Chambre de Commerce française de Montréal.

b) Un rapport sur le canal de la baie Georgienne transmis par M. McLeod Stewart d'Ottawa, avec les témoignages de l'enquête faite à ce sujet par le comité spécial du Sénat canadien.

La Chambre désire exprimer tous ses remerciements à ces deux correspondants.

Les connaissances des compagnies de navigation océanique. — Une lettre de la Home & Foreign Produce Exchange Ltd (Angleterre), priant la Chambre de coopérer lors de la prochaine session fédérale à la poursuite de l'adoption du bill présenté l'an dernier à Ottawa et accepté par le Sénat, à l'instar du principe consacré en 1903 en Australie. Référée aux comités conjoints de Législation et des Transports.

Le privilège des propriétaires de magasins. — Une lettre de M. Alfred Desmarais demandant s'il n'y aurait pas lieu de recommander au Parlement l'abolition de tout privilège du bailleur au cas de faillite. Laisée sur la table pour le moment.

Nos affaires municipales. — Une lettre du Board of Trade de Montréal demandant à la Chambre de s'unir à lui pour réclamer du Conseil de Ville une protection plus complète par une augmentation du personnel du département de police.

M. C. H. Catelli signale qu'il y a actuellement à l'étude par les autorités du Conseil de Ville tout un ensemble de projets variés et importants d'amendements projetés à la charte de la cité et que le commerce de la métropole ne peut rester indifférent à la nature des sujets qui y sont concernés. Et à la suite d'explications additionnelles de ce der-

nier, la Chambre, sur motion de M. C. H. Catelli, président de notre comité des affaires municipales, secondée par M. L. J. Tarte, a adopté à l'unanimité la résolution suivante :

" CONSIDÉRANT que le Conseil de Ville de Montréal prépare actuellement des projets de loi ayant pour objet d'amender la charte de la cité de manière à lui faire octroyer des droits et privilèges plus étendus, en rapport avec le développement de notre métropole et pour sa bonne administration comprenant entr'autres matières la réduction du nombre des échevins et la redistribution des quartiers de la ville ainsi que d'autres mesures devenues indispensables pour répondre aux progrès et à l'extension d'une grande ville ;

" CONSIDÉRANT qu'il est de l'intérêt du commerce de cette ville de suivre de près cette législation et d'en surveiller l'obtention afin d'aider nos autorités municipales à obtenir le degré d'autonomie le plus compatible et le plus approprié aux nécessités actuelles ;

" IL EST RÉSOLU : Que cette Chambre nomme en comité spécial, en outre de ses officiers, les personnes faisant actuellement partie de ses comités des " Affaires municipales " et de " Législation " sous la présidence du Président de la Chambre, avec pouvoir de s'adjoindre et avec droit de s'entendre avec d'autres corps publics et les citoyens en général pour mettre à l'étude tous les amendements projetés à la charte de la cité et aider la ville à obtenir tous les pouvoirs qu'ils croiront opportuns pour la sage administration d'une ville de l'importance commerciale de Montréal, et il est en même temps résolu que ce comité spécial restera en fonction jusqu'à la sanction de telle législation par les autorités compétentes ".

Une lettre d'un marchand de vins de Argiusta Moriccio (Corse) suggérant des formations de syndicats pour activer le commerce de vin en bouteilles.

Une lettre de M. A. Poindron, commissaire du Canada en France, demandant diverses informa-

tions que le personnel de la Chambre s'est fait un devoir de lui fournir aussi complètement que possible.

Le privilège des voyageurs de commerce à commission pour trois mois d'indemnité. — Une lettre de l'Association des voyageurs de commerce du Dominion transmise par M. E. D. Marceau, priant la Chambre de lui prêter son appui auprès de la Législature pour reconnaître aux voyageurs de commerce à commission un droit de privilège pour leurs commissions et dépenses des trois mois antérieurs à la faillite de leurs patrons, d'une manière analogue aux commis pour les trois derniers mois de salaire. Référée au comité de Législation.

Le carnaval. — Après échange d'opinions partagées sur la mesure d'intérêt que les marchands peuvent avoir dans le succès de l'organisation de fêtes d'hiver à Montréal cette année, à la suite de remarques faites d'abord par M. A. Ghysens en faveur du projet, sur motion de M. L. J. Tarte, secondé par M. Arm. Chaput, la Chambre préfère ne pas entrer dans l'examen de cette question, du moins à cette époque avancée de la saison, sans discuter le mérite des arguments qui pourraient être apportés pour ou contre un projet de cette nature pour d'autres années ultérieures.

Admission de nouveaux membres. — Sont ensuite admises membres de cette Chambre les personnes dont les noms figurent à une autre page de ce bulletin.

Ajournement.

LES CONNAISSEMENTS DES COMPAGNIES DE CHEMIN DE FER

A la suite de la requête présentée par les compagnies de chemin de fer à la commission des chemins de fer du Canada pour ratification du projet de bill of lading ci-après cité, le comité chargé par les expéditeurs de marchandises de représenter les vues de ces derniers a préparé à son tour un autre projet qu'ils présentent comme équitable pour les compagnies de transport, non moins que pour le commerce.

On nous pardonnera de ne pas prendre sur nous la responsabilité de vouloir présenter avec autorité une traduction en français de documents aussi généralement connus en anglais du haut commerce canadien, alors surtout qu'il y a là toute une série d'expressions techniques dont la signification ne pourrait être rendue adéquatement en passant par le prisme d'une version faite par un secrétaire anxieux de ne pas en altérer le sens.

Nos lecteurs connaissent les formules des connaissements de chemin de fer actuellement en usage. Nous nous bornerons en conséquence à rappeler le projet soumis par les compagnies de chemin de fer et nous communiquerons ensuite le projet proposé par le comité choisi par les organisations commerciales convoquées récemment par la Chambre de Commerce de Toronto pour désigner à la demande de la commission des chemins de fer du Canada les experts reconnus pour y représenter les intérêts des expéditeurs de marchandises dans la discussion des droits et obligations des compagnies de transport par terre.

1^o Projet de connaissance soumis par les compagnies de chemin de fer

LIABILITY OF COMPANIES

1. The — Company, hereinafter called "the company", shall not be liable for or in respect of any goods carried or intended to be carried on its railway, unless properly receipted for by a duly authorized agent of the company.

2. The company will not carry or be liable in any way for or in respect of loss of, or damage to any article, not specifically rated in the published classification, unless special agreement to carry such property or article is entered into and the stipulated value thereof is endorsed hereon and if any such article be accepted or carried otherwise than under special agreement it shall be entirely at the risk of the owner, without liability direct or indirect on the part of the company in regard to it.

3. The company shall not be liable for loss or damage to any goods occasioned by the act or

default of the shipper or owner, delays due to storms, accidents, over-pressure of freight, strikes, stoppage of labor, civil commotion, authority of law, or causes beyond the control of the company; nor for loss or damage occasioned by the weather, wet, flood, fire (unless insured against by the company), heat, frost, or decay; nor for loss or damage from any cause to goods carried upon open cars if it be necessary or customary to carry such goods upon open cars.

4. The company shall not be liable for loss or damage to any goods insufficiently or improperly packed, marked or directed.

5. The company shall not be liable for loss of or damage to goods put into return wrappers or boxes or packages described in the Bill of Lading as empties; nor for loss or damage to goods warehoused for the convenience of the parties to whom they belong, or by or to whom they are consigned other than loss or damage by fire to goods in the sheds or warehouses of the company and insured against such loss or damage by the company.

6. Unless herein otherwise provided, the company's obligation in respect of goods carried by the carload shall, if such goods are consigned to a point on the company's line, and are to be unloaded by the consignee, be fulfilled, and the company's liability in respect thereof shall cease upon the car in which such goods are carried being detached from the train and placed for unloading at such point.

7. Goods in carloads destined to, or shipped from, a private siding or a station having no duly authorized agent shall be at owner's risk after being placed upon such siding or until taken from such siding or station. Goods in less than carloads destined to or taken from a station at which there is no duly authorized agent shall be entirely at risk of owner when unloaded from cars or until loaded into cars and accepted for carriage by the company.

GRAIN AND FARM PRODUCE

8. The company shall not be liable for loss or damage by heating of grain or other farm or garden

products or seed or deficiency in the weight, number or measure thereof, or of any freight carried by the carload when receipted for "more or less", or "shipper's load and count".

9. Every party, whether principal, or agent, shipping explosives or dangerous goods shall be liable for any and all loss or damage thereto or caused thereby.

10. All goods carried by the company shall be subject to a general lien for all tolls payable in respect thereof and for all charges against such goods, and also for any general balance due to the company by the owner of such goods. If the amount due be not paid within six weeks, or where the goods are of a perishable nature, or are liable to be destroyed while in the possession of the company by reason of delay in payment or taking delivery by the consignee if the amount due be not paid upon demand, then and in either case the company may advertise and sell the whole or any part of such goods by auction or private sale, and out of the proceeds of such sale retain the amount due and all reasonable charges and expenses incurred by reason of the detention and sale, and shall deliver the surplus, if any, of such proceeds, or such of the goods as remain unsold, to the person entitled thereto.

WHEN DELIVERY IS COMPLETE

11. Unless herein otherwise provided, the delivery of goods consigned to a point on the company's railway shall in all cases be considered complete and the liability of the company shall terminate when such goods are placed in the company's shed or warehouse at the point of destination, and such goods shall, while in the company's shed or warehouse, be at the owner's risk and expense. If the company is unable to store or warehouse goods received by it, then it may place such goods in any warehouse available, at the risk and expense of the owner of such goods, and all charges for storing, warehousing, and conveyance shall constitute a lien on such goods.

12. The company does not contract for the carriage or delivery or safety of any goods while on

Commerce

Tél. Bell Main 2701.

GEO. GONTHIER

Expert Comptable et Auditeur

Chambres 205 à 209, Edifice Wilson
11 et 17, Cote de la Place d'Armes
MONTRÉAL.

Révillon Frères, Ltée

134-136, RUE MCGILL
MONTRÉAL.

Négociants en Gros en
... FOURRURES

NEW-YORK — SHANGHAI
CHICAGO — EDMONTON
LONDRES — KHABAROVSK
MOSCOU — LEIPZIG
PARIS — NIGOLAEWSK

Joseph Bourque

ENTREPRENEUR
GENERAL . . .

134, RUE ALMA
HULL, Qué.

ÉTABLIE EN 1882

E. LEMIRE

Importateur et marchand de

BOIS ET CHARBON

... DE TOUTES SORTES ...

PAILLE, GRAINS ET FOIN

En Gros et en Détail

Bureau principal : 367, rue Richmond, Montréal

Succursale No 208, rue Guy

Tel. Bell Main 3911.

Tel. des March. 6144

...STOCKS DE COBALT.

Toutes les dernières informations au sujet
de Cobalt sont données par

Gordon & Popham

Membres de la Montreal Mining Exchange

84, RUE SAINT-FRANCOIS-XAVIER

En écrivant, mentionnez notre Bulletin.

Commerce

BUREAUX : Propriétaire de carrières
COTE-DES-NEIGES de Granit, Rose, Rouge
MONTREAL et Gris.

JOS. BRUNET

Manufacturier et importateur de

Granit à construction et décorations tombales

Gros et détail Estimés sur demande.

COTE-DES-NEIGES, MONTREAL

Tél. Bell Up 1466. (Communication gratuite)

L. V. DION, propriétaire.

P. K. HUNT, Gérant.

THE NEW
ST. LOUIS HOTEL
QUEBEC

Remis à neuf. Elévateur électrique
Taux \$2.50 à \$4.00 par jour

L'HOTEL LE PLUS EN VOGUE DE QUEBEC

Demandez notre guide illustré de la ville de Québec

Salles pour échantillons.

Elévateur et électricité.

HOTEL CLARENDON
QUEBEC, Qué.

Situé à proximité des édifices du Parlement,
du Palais de Justice et de la Terrasse Dufferin.
En face de l'Hôtel de Ville.

L. NOEL, Gérant.

J. T. BÉGIN, Prop.

OLIVIER LIMOGES

CARRIÈRE : Coin Laurier et Dufferin
TEL. BELL EST 936

FOURNEAUX :

Tel. Bell Est 898 Tél. des March. 1674

Résidence privé : Est 107

Toujours en maçon, pierre de taille et de maçonnerie et
aussi première qualité de chaux.

Ordres exécutés promptement.

477, rue Papineau, MONTREAL

COFFRES-FORTS
POÊLES EN ACIER
CHAPLEAU
LYMBURNER LIMITED
INGÉNIEURS, MACHINISTES, FORGERONS
MOULEURS ET FINISSEURS EN CUIVRE
PLAQUEURS EN NICKEL, ARGENTEURS
ETC.
BUREAU ET MANUFACTURE
5-15, RUE DES COMMISSAIRES
TEL. BELL MAIN 48
70 RUE NOTRE DAME ST.
MONTREAL

Commerce

Tél. Bell Main 4912.

P. A. GAGNON

Comptable licencié

Chambre 801, " Edifice New-York Life "

11, PLACE D'ARMES
MONTREAL

Tél. Bell Main 1399 et 3514.

Tél. des Marchands 2102 et 710.

L. THERIAULT

Entrepreneur de Pompes Funèbres
et Embaumeur

Coin ROY et SANGUINET

16 1/2 St-Urbain — 237 Centre

Voitures doubles à la disposition du public.

Membre de la Chambre de Commerce.

Tél. Bell Main 2921.

Boîte B. P. 2432

WILSON & LAFLEUR

Successeurs de C. THEORET

Editeurs de Livres de Droit
IMPORTATEURS, RELIEURS, ETC.

17 et 19, rue Saint-Jacques
MONTREAL

BREVETS

Marques de Commerce

C. C. COUSINS

Solliciteur de
PATENTES

506, Edifice " NEW YORK LIFE
MONTREAL

Tél. Bell Main 6696.

ED. POLIQUIN & CIE 73, rue St-Denis
MONTREAL

REPRESENTANTS LA

Société Générale de Produits Industriels
Français, Paris.

Les Capsules Broncois dans le traitement
de la Toux, Catarrhe, Bronchite, La-
ryngite, l'Asthme, la Phtisie et toute
affection des voies respiratoires.

lines either by land or water, not the company's line; and if any goods be consigned whether on a through rate or otherwise to a place which the company's line does not reach, then unless some connecting carrier be named on the other side of this document, the goods may be handed over by the company to such carrier and at such place on the company's line as the company may select. If one be so named, the company shall hand over such good to the one so named, if practicable, and in either case the company in so handing over the goods shall be held to be the agent of the owner; and the liability of the company in respect of any loss, mis-delivery, detention, damage, or injury by any means whatsoever of or to any goods carried under this contract shall cease as soon as the company shall either deliver them to the next connecting carrier for further conveyance or notify such carrier that it is ready to do so, or in the event of want of opportunity to forward them, then so soon as the car containing them shall have been detached from its train at the place on the company's line whence they are to be so forwarded. Every carrier shall have the right, in case of necessity, to forward said property by any railway or route between the point of shipment and the point to which the rate is given.

GOODS CARRIED BY WATER

13. If all or any part of the goods described herein be carried by water in the course of the journey, such water carriage shall be performed subject to the conditions of this bill of lading, and also subject to the condition that no carrier or party shall be liable for any loss or damage resulting from faults or errors in navigation or in the management of the vessel, the perils of the lakes, sea or other waters; or from saving or attempting to save life or property at sea or other navigable water, or from any deviation in rendering such service; or from explosion, bursting of boilers, breakage of shafts, or any latent defect in hull-machinery or appurtenances; or from collision, stranding, or other accident of navigation; or from the prolongation of the voyage. And any vessel

carrying any or all of such goods shall have liberty to call at intermediate ports; to tow and be towed and to assist vessels in distress.

14. In case of loss or damage to goods carried under this bill of lading, the company shall have the benefit of any insurance which may have been effected upon or on account of said goods, and shall be subrogated in all the rights thereto before any demand shall be made on the company in respect of such loss or damage.

TIME LIMIT FOR NOTICES

15. In case of non-delivery of any shipment of goods at the point of destination, the company shall not be liable for any claim for loss thereof, unless notice of such claim is made in writing to the company or to the station freight agent at or nearest to the point of destination within thirty days after due time for the delivery thereof.

16. In case of any claim for partial loss, detention or damage of or to any shipment of goods, the company shall not be liable, unless and until notice in writing and particulars of the claim of said loss, damage or detention are given to the company, or to the station freight agent at or nearest to the point of destination, within thirty-six hours after the goods, in respect of which said claim is made, or such portion of them as are not lost are delivered.

17. Storage on all goods remaining in the company's sheds or warehouses over twenty-four hours will be charged in accordance with the storage tariff applicable and then in effect.

18. All freight traffic, in carloads or less, which is, or is to be, loaded or unloaded by shippers or consignees thereof, shall be subject to the car service rules in effect at the point of loading or unloading as the case may be.

19. When goods are to be unloaded by the consignee and are not unloaded within the free time allowed for unloading by the car service rules in effect, the company or the carrier in whose possession the goods may be, may at its option and at the owner's risk and expense unload and warehouse or deposit the same at such places as shall

suit its convenience and thereupon the goods shall be subject to lien for all charges whatsoever, including charges for switching, if done. Goods unloaded by owner shall not be stored on the railway premises without the station agent's permission. Whether unloaded by owner or carrier, the goods stored on the railway premises shall be subject to storage charges as provided by storage tariffs and shall be at the sole risk of the owner and shall be removed from the railway premises forthwith upon notice.

DELAYS IN MARKETING

20. The company shall not in any case, or under any circumstances, be liable for loss of market or for claims arising from delay or detention of any train in starting or in the course of its journey, or at any of the stations on the way, and the company shall not be bound to carry goods upon or by any particular train or vessel, or otherwise than with as reasonable despatch as its general business will permit.

21. Any loss or damage for which the company may be responsible shall be computed upon the value of the goods or property at the place and time of shipment under this bill of lading unless a lower value has been agreed upon or is determined by the classification upon which the rate is based, in either or which events such lower value shall be the maximum amount to govern such computation.

22. Live stock must be fed by the owner, or at his expense while in transit and is taken entirely, at his risk of loss, injury, damage and all other contingencies in loading or unloading.

23. When free or reduced transportation is given to any person in charge of any live stock or perishable goods, it shall be on the express condition that the company shall not be responsible for any act, negligence, default or misconduct of any kind on the part of the company or any of its servants, causing or tending to cause the death, injury or detention of any such person, whether such person be so carried on any regular passenger train or any other train what so ever.

24. The charges of all kinds on any and in respect of all goods carried must be paid before the goods will be delivered, and the company is not to be accountable for the correctness of any amounts

charged as back or advance charges by other carriers or companies or by individuals.

25. It is hereby agreed and understood that the company, in the transportation and handling of grain of any kind at all places of transshipment, and at all places or points to which the grain is consigned, where the company has elevators or warehouses, the grain, at the discretion of the company's agent, may be deposited in the same bin or compartment with other grains of the same grade in the elevator or warehouse, in which event, the person entitled to claim the grain shipped shall become entitled to claim only grain of the same kind and grade, and if the grain be deteriorated from causes for which the company is not responsible, the consignee must accept the grain as it is.

SURRENDER OF BILLS OF LADING

26. If the word " order " is written hereon immediately before or after the name of the party to whose order the goods are consigned, the surrender of this bill of Lading properly endorsed shall be required before the delivery of the property at destination. If any other than the aforesaid form of consignment is used herein, the said goods may, at the option of the carrier, be delivered without requiring the production or surrender of this bill of lading.

27. All traffic carried under this bill of lading upon any steamship lines owned, chartered, used, maintained or worked by the company for carrying traffic between Canadian or United States ports or between Canadian and United States ports shall be subject to average as per York-Antwerp rules or American lake adjustment, at the option of the company.

28. Any alteration, addition, or erasure in this bill of lading which shall be made without the special notation hereon of the agent of the carrier issuing this bill of lading, shall be void.

29. All the provisions of this contract shall apply to and for the benefit of every carrier to whom goods may be delivered for carriage under it, as fully as to the company.

Dated at Montreal, the 27th day of February, 1907.

Voici maintenant le projet de connaissements de chemin de fer. préparé par des experts choisis par le haut commerce.

Proposed form of Bill of Lading asked to be approved by the Board of Railway Commissioners for Canada

Railway Company.

Station

190

Received from ... subject to the classifications and tariffs in effect on the date of issue of this Bill of Lading, the property described below, in apparent good order, except as noted (contents and condition of contents of packages unknown), marked, consigned and destined as indicated below, which said Company agrees to carry to said destination, subject to all the conditions, whether printed or written, herein contained (including conditions on back hereof.)

If the word « Order » follows or precedes the name of the consignee or if the goods are consigned to order, the property herein described shall not be delivered until this original bill of lading properly endorsed has been surrendered and cancelled, or in case of a partial delivery, a statement thereof has been endorsed hereon by the Company.

Consigned to

Destination

Province of

Route

Car Initial and No.

Table with 5 columns: No. Packages, Description of Articles and Special Marks, Weight (Subject to correction), Class or Rate, Check Column. Includes instructions for charges, prepayment, and signatures.

Shipper

Agent

Per

Per

(This Bill of Lading is to be signed by the shipper and by the agent of the Company.)

CONDITIONS

SEC. 1.—The Company shall be liable to the lawful holder of this bill of lading for any loss of or damage to the goods herein described, except as hereinafter provided.

SEC. 2.—The Company shall be liable, except as hereinafter provided, for loss of or damage to said goods when consigned to a point beyond its own line, but the Company shall be entitled to recover from the carrier on whose line the loss or damage to the said goods occurs, the amount of such loss or damage it may be required to pay to the owners of said goods.

SEC. 3.—The Company shall not be liable for loss or damage to any of the goods herein described, caused by the act of God, the King's enemies, default of the shipper or owner, the authority of law or for quarantine. For loss, damage or delay caused by fire occurring after seventy-two hours, or in the case of bonded goods, six days, (exclusive of legal holidays) after notice of the arrival of said property at destination or at port of export (if intended for export) has been given, the Company's liability shall be that of warehousemen only. When in accordance with general custom, on account of the nature of the goods, or when at the request of the shipper the goods are transported in open cars, the Company (except in case of loss or damage by fire in which case the liability shall be the same as though the property had been carried in closed cars) shall be liable only for negligence, and the burden of proving freedom from such negligence shall be on the Company.

SEC. 4.—The Company is not bound to transport said goods by any particular train or vessel, or in time for any particular market or otherwise than with reasonable despatch, unless by specific agreement endorsed hereon. The Company in case of physical necessity shall have the right to forward said goods by any railway or route between the point of shipment and the point of destination; but if such diversion be from a rail to a water route, the liability of the Company shall be the same as though the entire carriage were by rail.

The amount of any loss or damage for which the Company is liable shall be computed on the basis of the value of the property at the place and time at which said property ought to have been delivered under this bill of lading, unless a lower value has been represented in writing by the shipper or has been agreed upon

or is determined by the classification or tariffs upon which the rate is based, in any of which events such lower value shall be the amount to govern such computations, whether or not such loss or damage occurs from negligence.

When the goods are carried under the terms of the classification or special reduced tariffs at Owner's Risk, such conditions are intended to cover only such risks as are necessarily incidental to transportation, and shall not relieve the Company from liability for any loss or damage which may result from any negligence or omission of the Company, its agents or employees, and the burden of proving freedom from such negligence or omission shall be on the Company.

Claims for loss, damage or delay must be made in writing within a reasonable time after delivery, or in the case of failure to make delivery within a reasonable time after notice by the Company of inability to make delivery.

SEC. 5.—The Company shall have the right in the handling of grain of any kind in bulk, when consigned to points where it has elevators or warehouses, or where there are public or licensed elevators, to deliver such grain into such elevators to be placed with other grain of the same kind and grade without respect to ownership, (unless otherwise expressly noted herein, in which event the Company shall not be entitled to deliver such grain into such elevators or warehouses until after notice of arrival has been given to the person named herein and such person has delayed for forty-eight hours to unload such grain) and if so delivered shall be subject to a lien for elevator charges in addition to all other charges hereunder.

SEC. 6.—Goods not removed by the party entitled to receive them within seventy-two hours, (exclusive of legal holidays) or in the case of goods in bond, six days, (exclusive of legal holidays) after due notice of arrival has been given, may be kept in car, station or place of delivery, or warehouse of the Company, subject to a reasonable charge for storage and to the Company's responsibility as warehousemen only, or may be (after due notice of the Company's intention to do so has been given) removed to and stored in a public or licensed warehouse at the cost of the owner, and there held at the owner's risk and without liability on the part of the Company, and subject to a lien for all freight and other lawful charges including a reasonable charge for storage.

All goods which are or are to be loaded or unloaded by the shipper or consignee thereof shall be subject to the car service rules prescribed by the Board of Railway Commissioners from time to time and the Company may add the charges thus prescribed to all other charges hereunder.

Goods in carloads shipped from a private siding or a station having no duly authorized agent shall be at the risk of the Company after sealing or lifting the car or issuance of bill of lading by the Company. Goods in carloads destined to a private siding or a station having no duly authorized agent shall be at the risk of the Company until placed on the delivery siding.

Goods in 1 c. 1. lots shipped from or destined to all points at which trains stop for receiving or discharging freight or passengers, where there is no regular agent, (which points shall be known as flag stations, and shall be equipped with a suitable warehouse under the charge of a responsible person, conveniently located), shall be subject to same conditions as those ruling at regular stations.

SEC. 7.—The Company is not bound to carry any documents, specie or any articles of extraordinary value not specifically rated in the published classifications or tariffs unless a special agreement to do so (the duty of obtaining such special agreement to be on the Company) and a stipulated value of the articles are endorsed hereon.

SEC. 8.—The owner or consignee shall pay the freight and all other lawful charges accruing on said property, and if required shall pay the same before delivery. If upon inspection it is ascertained that the articles shipped are not those described in this bill of lading the freight charges must be paid upon the articles actually shipped.

If the tolls are not paid within six weeks after due notice of arrival, or where the goods are perishable goods, if the lawful tolls are not paid upon demand, or such goods are liable to perish while in the possession of the Company by reason of delay in payment or taking delivery by the consignee, the Company may advertise and sell the whole or any part of such goods, and out of the money arising from such sale, retain the tolls payable and all reasonable charges and expenses of such seizure, detention and sale, and shall deliver the surplus, if any, or such of the goods as remain unsold, to the person entitled thereto.

SEC. 9.—If all or any part of the said goods be carried by water forming part of a continuous route, such water carriage shall be subject to the conditions of this bill of lading.

The term « water carriage » in this section shall be constructed as including lighterage across rivers or in lake or other harbors.

SEC. 10.—Any alteration, addition or erasure on this bill of lading made without an endorsement hereon signed by the Company shall be without effect and this bill of lading shall be enforceable according to its original tenor.

SEC. 11.—The terms and conditions of this bill of lading override any inconsistent provisions in any document or documents referred to herein.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES

DE LA

BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

Tenue à Montréal le 27 janvier 1909

Etaient présents : MM. H. Laporte, W. F. Carsley, Alphonse Racine, R. Forget, G. N. Bosworth, Sir Alex. Lacoste, Dr E. P. Lachapelle, Trefflé Bastien, C. P. Beaubien, E. Larivière, F. Saint-Germain, J. A. Lamothe, Joseph Leduc, P. F. McCaffrey, représentant la succession O'Brien, A. S. Hamelin, R. Wilson-Smith, J. N. Greenshields, Joseph Beaubien, Joseph Letourneux, J. W. Blanchet, S. D. Joubert, Rodolphe Tourville.

Sur motion de M. Alphonse Racine, secondée par Sir Alexandre Lacoste, M. H. Laporte est prié d'agir comme président de l'assemblée, et M. Tancrède Bienvenu, gérant-général, est également prié d'agir comme secrétaire.

Le secrétaire donne alors lecture de l'avis public convoquant l'assemblée, et sur motion de M. Joseph Letourneux, secondée par M. J. W. Blanchet, MM. P. F. McCaffrey et F. Saint-Germain sont nommés scrutateurs.

Le président prie le secrétaire de faire la lecture des minutes de la dernière assemblée des actionnaires ; ces minutes furent adoptées à l'unanimité, et à la demande du président, le secrétaire fait lecture du rapport des directeurs et celui des commaires-censeurs, ainsi que de l'état financier de la Banque et du compte des profits et pertes pour l'année écoulée ; ces rapports se lisent comme suit :

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Messieurs les actionnaires,

Nous avons l'honneur de vous rendre compte des opérations de la Banque pendant le dernier exercice, et de soumettre à votre approbation le bilan et le compte de profits et pertes arrêtés au 31 décembre 1908.

Les résultats de l'exercice écoulé ont été favorables. Le compte de profits et pertes se solde par un bénéfice net de \$121,599.65, le plus fort que nous ayons encore obtenu; et ce, malgré des encaisses considérables maintenues durant l'année à raison de circonstances extraordinaires bien connues, qui ont nécessairement réduit nos rendements.

Cette somme de \$121,599.65, ajoutée à celle de \$52,318.78, balance au crédit du compte des profits et pertes, forme un ensemble de \$173,918.43. De ce montant ont été payés quatre dividendes aux actionnaires, s'élevant de \$50,000.00, et la somme de \$100,000.00 a été portée au fonds de réserve, lequel est maintenant de \$300,000.00 soit 30 p. c. du capital payé de la Banque.

Au cours de l'année 1908, six nouvelles succursales ont été ouvertes, dont une au No 848, rue Notre-Dame-Ouest, coin Richmond, et les autres dans la Province, à savoir: à Saint Laurent, L'Épiphanie, Warwick, Saint-Stanislas et Saint-Raphaël. D'autre part, deux succursales n'offrant pas de résultats satisfaisants ont été fermées, l'une à Saint Césaire, l'autre à Sainte-Martine. En y comprenant le bureau principal, votre banque a maintenant trente-sept succursales dans la Province de Québec. L'inspection des livres et de l'actif dans chacune des succursales et au bureau chef a été faite avec soin durant l'année.

Nos relations à l'étranger, tant en Europe qu'aux Etats Unis, se développent d'une manière considérable, et grâce au travail énergique et persévérant de notre gérant général, grâce aussi à l'appui d'influences puissantes, le récent voyage de M. Bienvenu en Europe a été des plus profitables à l'institution. Sans entrer dans les détails, nous pouvons vous dire que votre banque est davantage en état d'aider puissamment notre commerce et notre industrie. Des arrangements conclus à l'étranger, et tout principalement en Angleterre, placent votre banque au premier rang, quant à la sécurité offerte aux déposants aussi bien qu'au montant des ressources disponibles pour les maisons de commerce importantes qui désirent l'encourager.

Nous avons à cœur de mentionner ici le zèle dont notre personnel a fait preuve au cours de l'exercice écoulé; nous leur devons à tous nos plus sincères remerciements.

Depuis notre dernière assemblée générale, nous avons eu la douleur de perdre notre vice-président, M. S. Carsley, dont l'expérience consommée et l'excellent jugement nous étaient si précieux. M. Carsley occupait une très large place dans le monde des affaires et sa disparition a été vivement ressentie par notre population. Notre choix unanime s'est fixé, pour le remplacer au Conseil, sur M. William F. Carsley, déjà si avantageusement connu du public comme président de la Cie S. Carsley Limitée. Nous ne doutons pas que vous ratifierez cet heureux choix.

Messieurs les commissaires-censeurs vous feront leur rapport annuel; il est de notre devoir, et nous sommes heureux de vous faire part des services signalés rendus à l'institution par ce bureau de contrôle.

Pour Messieurs les Directeurs,

(Signé) H. LAPORTE, *Président.*

RAPPORT DE MESSIEURS LES COMMISSAIRES-CENSEURS

**Présenté à l'assemblée annuelle des actionnaires
le 27 janvier 1909**

Messieurs les actionnaires,

Ainsi que nous le prescrivent les règlements de la Banque, nous avons l'honneur de vous faire rapport sur la manière dont nous nous sommes acquittés de notre mission pendant l'exercice écoulé.

Dans le courant de 1908, nous avons tenu nos séances mensuelles très régulièrement; tous les documents justificatifs et pièces comptables nécessaires à notre travail nous ont été fournis et nous avons pu constater, après examen minutieux, la plus parfaite régularité.

A chaque mois, l'estimation des valeurs des titres appartenant à la Banque, et ceux laissés en garantie d'emprunts faits à demande, a été faite sur le cours du dernier jour du mois, et les valeurs non cotées ont été portées pour des prix qui ne semblaient pas pouvoir laisser de mécompte. Le montant réalisable de ces valeurs et prêts, ajouté aux argents en caisse et en banque formaient en tout temps la somme nécessaire prescrite par vos règlements pour répondre aux exigences possibles des déposants.

LA CHAMBRE DE COMMERCE DU DISTRICT DE MONTRÉAL

Les rapports d'inspection de chacune des succursales de la Banque, y compris le bureau principal, nous ont été soumis par l'auditeur, et nous n'avons aucune irrégularité notable à vous faire part.

Comme vous le voyez, Messieurs, votre banque est administrée avec zèle et prudence, aussi elle continue à suivre une marche progressive, et les résultats favorables de l'exercice écoulé justifient notre entière confiance dans la direction actuelle.

Pour les commissaires censeurs,

(Signé) A. LACOSTE, *Président.*

BILAN GÉNÉRAL DE LA BANQUE

Arrêté au 31 décembre 1908

ACTIF

Or, argent, billets de la Puissance, billets et chèques d'autres banques.....	\$ 326,136.82
Dépôts dans les banques canadiennes et européennes.....	346,651.33
Dépôts au Gouvernement fédéral, en garantie de la circulation.....	45,519.70
Effets publics municipaux et autres, autorisés par la loi.....	1,220,772.65
Prêts à demande, sur actions et débetures.....	948,653.30
	<hr/>
	2,888,733.80
Billets escomptés courants et autres valeurs.....	2,969,300.73
Billets promissaires passés dus (pertes déduites).....	8,853.96
Propriétés foncières.....	18,216.35
Créances hypothécaires sur immeubles vendus par la Banque.....	10,121.16
Édifices de la Banque, voûtes de sûreté et ameublements.....	250,000.00
	<hr/>
	6,145,226.00

PASSIF

Billets de la Banque en circulation.....	931,313.00
Dépôts courants ne portant pas intérêt.....	\$ 613,127.18
Dépôts d'épargne et autres créditeurs.....	3,290,508.34
	<hr/>
	3,903,635.52
Total des obligations au public.....	4,834,948.52

Capital payé.....	1,000,000.00	
Fonds de réserve.....	300,000.00	
Balance au compte de profits et pertes.....	10,217.48	1,310,272.48
		<hr/>
		6,145,226.00

COMPTE DES PROFITS ET PERTES

Au 31 décembre 1908

CRÉDIT

Profits nets pour l'année 1908, déduction faite des frais d'administration, taxes, intérêts sur dépôts, pertes et pertes probables.....	\$121,599.65
Autres profits provenant de valeurs effacées des livres et d'autres sources.....	5,669.21
Balance au crédit du compte « Profits et Pertes » au 31 décembre 1907.....	46,649.57
	<hr/>
	173,918.43

DÉBIT

En moins :

Dividende, No 17, 1½ p. c., payé aux actionnaires le 1er avril 1908.....	\$ 12,500.00
Dividende, No 18, 1½ p. c., payé aux actionnaires le 1er juillet 1908.....	12,500.00
Dividende, No 19, 1½ p. c., payé aux actionnaires le 1er octobre 1908.....	12,500.00
Dividende, No 20, 1½ p. c., crédité le 31 décembre et payable aux actionnaires le 2 janvier 1909.....	12,500.00
Réduction sur ameublements et allocation pour le maintien de succursales.....	13,640.95
Porté au fonds de réserve, le 31 décembre 1908.....	100,000.00
Balance au crédit de profits et pertes le 31 décembre 1908.....	10,277.48
	<hr/>
	\$173,918.43

COMPTE " FONDS DE RESERVE "

Au crédit du compte « Fonds de réserve »... \$300,000.00

Vérifié et trouvé exact.

(Signé) TANCRÈDE BIENVENU, *Gérant général.*

(Signé) A. S. HAMELIN, *Auditeur.*

Le président, M. Laporte, secondé par le vice-président, M. F. W. Carsley, propose l'adoption du rapport ci dessus qui est accepté unanimement par l'assemblée.

Le président fit alors part aux actionnaires d'une nouvelle très intéressante pour eux : « Messieurs, dit-il, les avantages exceptionnels que valent à votre institution des nouvelles relations étrangères, lui assurent les fonds voulus pour répondre à toute demande légitime du commerce et de l'industrie. L'expansion de nos affaires qui s'en suivra, sans aucun doute, nous permettra d'augmenter sensiblement la circulation de nos billets. Comme il importe de profiter de cet avantage, vos directeurs ont résolu d'augmenter de cinq cent mille dollars le capital action de la Banque, et par conséquent de le porter à un million et demi. L'intention de votre bureau de direction est d'émettre ce nouveau capital aux dates, prix et pour tels montants qu'il croira désirable, suivant les circonstances ».

M. R. Wilson-Smith, secondé par M. T. Bastien, propose un vote de remerciements au bureau de direction. Les actionnaires doivent se féliciter, dit-il, d'avoir comme administrateurs des hommes aussi zélés et compétents. Il serait difficile de trouver dans la cité de Montréal un gérant-général plus compétent, plus zélé, plus actif et plus dévoué que M. Bienvenu. C'est en très grande partie à ses efforts que l'on doit attribuer les résultats extrêmement satisfaisants que les actionnaires peuvent maintenant constater.

Le président, M. Laporte, secondé par M. R. Forget, propose que des remerciements soient offerts aux commissaires-censeurs de la Banque pour leur travail efficace et leurs services signalés. Dans l'exercice de leurs fonctions comme vérificateurs et contrôleurs du placement des dépôts de l'épargne, ils offrent aux déposants, comme d'ailleurs aux actionnaires et aux directeurs, la garantie la plus complète qu'il soit possible de concevoir sous le système actuel des banques.

Sir Alexandre Lacoste, au nom des commissaires censeurs remercia le président de ses paroles élogieuses. Les commissaires-censeurs comprenaient toute la responsabilité de leur position et s'appliquaient à la remplir en conséquence, ainsi que le démontrait, d'ailleurs, le rapport qu'ils venaient de soumettre à l'assemblée.

On procède à l'élection des directeurs.

Sur proposition de M. C. P. Beaubien, secondé par M. G. N. Greenshields, un seul bulletin est déposé, contenant les noms des directeurs actuels, soit : MM. H. Laporte, F. W. Carsley, Hon. Louis Beaubien, Rodolphe Forget, M. P., G. M. Bosworth, Alp. Racine et Tancrède Bienvenu.

L'assemblée fut ensuite ajournée.

ADMISSION DE NOUVEAUX MEMBRES

Liste des membres admis en décembre 1908

- M. Bastien Trefflé, entrepreneur, présenté par M. Fred. C. Larivière ;
 M. Barry Léopold, avocat, par M. Guillaume Boivin ;
 M. Baillargeon J. B., entrepreneur, par M. Ludger Gravel ;
 M. Béique Henri, avocat, par M. A. J. de Bray ;
 M. Beaudin Jos., marchand, par M. Ludger Gravel ;
 M. Brunet J. O., entrepreneur-briquetier, par M. Ant. Marchand ;
 M. Chagnon J. A., gérant de banque, par M. J. T. Marchand ;
 M. Coderre Louis, avocat, par M. A. V. Roy ;
 M. Deschamps Nap., épiciier, par M. Ludger Gravel ;
 M. Desrochers Félix, avocat, par M. Ludger Gravel ;
 M. Dagenais Dr E. G., échevin, par M. A. V. Roy ;
 M. Forest C. E., courtier en assurance, par M. J. T. Marchand ;
 M. Gagnon Narcisse, manufacturier de chaussures, par M. A. P. Simar ;
 M. Gobeil A., avocat, par MM. L. J. Tarte et Geo. Gonthier ;
 M. Hamilton George, marchand, par M. G. Boivin ;
 M. Loranger Maurice, notaire, par M. D. Masson ;
 M. Marion N. J., agent commercial, par M. Ludger Gravel ;
 M. Ouimet J. Alphonse, importateur, par M. J. T. Armand ;
 M. Paré Geo., comptable, par M. A. V. Roy ;
 M. Poirier J. U., gérant de la maison H. P. Labelle, par MM. H. P. Labelle et L. E. Geoffrion ;
 M. Rhéaume Arthur, manufacturier, par M. Fred. C. Larivière ;
 M. Siger Auguste, marchand, par M. G. Boivin ;
 M. Ste-Marie Dr Philippe, employé aux douanes par MM. Ludger Gravel et F. Bourbonnière ;
 M. Sévigny, marchand, par M. Ludger Gravel.

NOS AFFAIRES MUNICIPALES

ET LES

CHANGEMENTS A DESIRER DANS LA CHARTE DE LA CITE

RAPPORT DU COMITÉ SPÉCIAL ADOPTÉ PAR LE
CONSEIL LE 27 JANVIER 1909

Ce comité s'est réuni le jeudi, 21 janvier 1909.

Étaient présents : MM. Isaïe Préfontaine, président du comité, A. V. Roy, Fred. C. Larivière, Jos. Fortier, Hon. Alph. Desjardins, H. Laporte, G. Boivin, T. Charpentier, J. O. Labrecque, S. D. Vallières et Fortunat Bourbonnière.

Ce comité, après avoir pris en considération les rapports antérieurs de cette Chambre, spécialement ceux faits et adoptés dans le cours des deux dernières années sur les changements à apporter pour assurer la bonne administration des affaires de cette ville, en est venu à la conclusion de faire les recommandations suivantes :

1o Réduire le nombre des échevins de la cité à un par quartier ;

2o Constituer une commission composée de membres élus par le peuple et présentant toutes les garanties voulues de compétence et d'indépendance pour la bonne administration de la cité.

Le tout respectueusement soumis.

ISAÏE PRÉFONTAINE,

Président du comité.

ÇÀ ET LÀ

Cartes du Canada et des diverses provinces de la Confédération. — Le Ministère Canadien du Revenu de l'Intérieur, et les gouvernements locaux de nos diverses législatures ont octroyé à notre Chambre l'avantage de grandes cartes détaillées, faisant ressources variées de notre territoire national.

Suggestions demandées par le Ministère canadien du commerce. — Notre Chambre de Commerce est invitée à exprimer ses vues sur les mesures qu'il pourrait être opportun d'adopter pour perfectionnement notre système actuel de compilation de statistiques commerciales et développer notre commerce extérieur.

Le bill Z sur les connaissements des compagnies de navigation océanique. — Notre Chambre vient d'être sollicitée par une lettre de la Home and Foreign Exchange Limited, d'insister auprès des autorités fédérales pour obtenir l'adoption d'une législation dans le sens de celle adoptée en Australie en 1903 pour empêcher les compagnies de transport de se soustraire par des clauses nombreuses à toute responsabilité pour perte ou avarie des marchandises.

Relations commerciales entre le Canada et les Etats-Unis. — Une lettre de l'Association des Marchands de Gros de Détroit, demande le concours de notre Chambre pour la recherche des moyens à prendre pour rendre plus faciles et plus étroites nos relations commerciales avec la république voisine, conformément à des résolutions formulées par cette chambre-sœur à la suite d'une conférence faite devant eux sur ce projet par l'hon. M. Sutherland, orateur de la chambre des communes du Canada.

BUREAUX A LOUER

Dans l'Edifice de la Chambre de Commerce, au premier et au deuxième étage pouvant comporter plusieurs subdivisions. Bureaux bien éclairés. Prix modérés. Possession immédiate, au No 76, rue Saint-Gabriel. S'adresser au secrétaire de la Chambre de Commerce du District de Montréal.

GRAND STORAGE

JOS. BONHOMME

CARROSSIER . . .

CARRIAGE MAKER

200, rue Guy, Montréal

SPÉCIALITÉ : Toujours en mains, Voitures de livraison.

F. Tremblay

J. O. Mathieu

F. TREMBLAY & CIE

Bois de Sciage et Charpente

ET FABRICANTS DE

Portes, Chassis, Jalousies, Moulures

Tournage, Découpage et Ouvrage de Menuiserie de toute description.

400, RUE WILLIAM, MONTREAL
(Coin de la rue Guy)

Bell Main 2012. Marchands 1325 Bell Main 2043